



# Brocante de Givry-Lès-Loisy

Dimanche 18 mai 2025

Organisée par Givry-en-Fête

### Réservation :

M. Guerin Julien : 06.35.21.01.34

M. Gerard Patrick : 06.58.49.57.13

### Coupon à déposer en Mairie de Givry-Lès-Loisy

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... A : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

- **Particulier** : N° de carte d'identité : .....

Délivrée le ..... Par .....

- **Professionnel** : N° R.C .....  
Délivrée le ..... Par .....

Articles vendus : .....

Je réserve ..... Mètres x ..... € (1€ Habitant / 2€ Non-Habitant) = ..... €

(Chèque libellé à l'ordre de Givry-En-Fête)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que ce que j'ai à vendre m'appartient.

Fait le ..... à .....

Signature :

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR À REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES EXPOSANTS NON PROFESSIONNELS

Je soussigné(e) ..... (Nom, Prénom)

Né(e) le ..... à .....

Domicilié(e) .....

(Adresse complète)

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers.

Fait à ..... Le .....

Signature :

# Brocante – Vide Grenier

## Règlement Intérieur

**Article 1 :** Cette journée est organisée par Givry-En-Fête. Elle se tiendra sur la rue des 3 fontaines, de 6h à 17H. L'accueil des exposants se fera de 6h00 à 8h00.

**Article 2 :** Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation. Notamment de fournir une copie recto-verso d'une pièce d'identité (Préfecture). De plus, l'exposant atteste ne pas faire plus de 2 Brocantes/Vide-greniers dans l'année.

**Article 3 :** Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par les organisateurs le jour de la brocante. Les véhicules sont admis sur la place attribuée, un départ anticipé avec un véhicule devra se faire avec l'accord et sous escorte des organisateurs pour des raisons de sécurité.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire. Cette décision reste à la libre appréciation des organisateurs.

**Article 5 :** En cas d'intempérie ou de désistement, l'exposant ne pourra prétendre au remboursement du prix de son emplacement. Le métrage non-occupées après 8h ne sera plus réservées et pourra être réattribué à d'autres exposants. En cas d'impossibilité de participer, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant la date du vide grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

**Article 6 :** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un vide grenier, vous avez ainsi acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Pour rappel, la vente autorisée pour les particuliers porte sur des objets personnels et usagés, aucune vente de produits maraichers ou de nourriture / boisson ne sera acceptée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non- conforme (matériels neuf, nourriture, etc...) Ceci à la libre appréciation des organisateurs. Les ventes de nourriture ainsi que la tenue d'une buvette sont entièrement gérées par Givry-En-Fête.

**Article 7 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 8 :** Au moment de départ, les exposants seront tenus de nettoyer leur emplacement de façon à ne rien laisser sur place. Ainsi, les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de journée. L'exposant s'engage donc à emporter ses invendus et ses poubelles.

**Article 9 :** La présence à cette journée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes personnes ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux dans l'instant, sans pouvoir prétendre à un remboursement de sa réservation.

**Article 10 :** Givry-en-Fête ne prête pas de tables, ni de chaises aux exposants.

# Brocante de Givry-Lès-Loisy :



Trousse de 1er secours et défibrillateur en Mairie  
 Point de rassemblement avec accueil public et enfant perdu en Mairie  
 Visibilité des organisateurs par chasuble fluorescent  
 Fiche de conduite à tenir et N° d'urgence à l'accueil  
 Signalétique VIGIPRATE mise en place à chaque accès et à l'accueil  
 Signalétique routière adaptée mise en amont  
 Les riverains seront informés en amont de la tenue de l'évènement  
 Un accès Secours sera mis en place avec passage 3m dans le périmètre